

Rencontre régionale – 4 novembre 2014

Intégration des personnes reconnues Travailleurs Handicapés dans les formations continues de droit commun

Rencontre régionale – 4 novembre 2014

La référence handicap dans l'apprentissage

Aurélia SAUVAGEOT-GUIBERT

Direction de l'Apprentissage

Région des Pays de la Loire

La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

- Une démarche partenariale entre le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'AGEFIPH
- La mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Un des objectifs prioritaires du Schéma régional des Jeunesses : lutter contre les inégalités subies par les jeunes présentant des besoins particuliers

La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

➤ Les 3 principes de la démarche ligérienne :

- L'accès des personnes handicapées à l'apprentissage en milieu ordinaire de travail et de formation
- La garantie de pouvoir réaliser un parcours de formation en fonction du métier librement choisi
- La mobilisation des aides et dispositifs du droit commun au bénéfice des apprentis reconnus travailleurs handicapés

La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

- **L'animation régionale de la démarche ligérienne :**
 - Un COPIL animé par le Conseil Régional et l'AGEFIPH, associant les services de l'Etat, l'ARS, le FIPHFP, les CFA supports et les coordinateurs départementaux
 - Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les pilotes de la démarche
 - L'accompagnement et la professionnalisation des acteurs :
 - Le Programme régional de formation des acteurs de l'apprentissage
 - Le séminaire des référents handicap

La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

- **L'animation départementale de la démarche ligérienne :**
 - Une coordination par département, accueillie dans un CFA support
 - La mise en œuvre au plan départemental des orientations décidées par le COPIL régional de la démarche
 - L'animation et l'appui technique en direction du réseau des référents handicap
 - Le développement du partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours des apprentis (en amont, pendant et en aval de l'apprentissage)

La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

- **L'animation dans les CFA de la démarche ligérienne :**
 - Un référent handicap dans chaque site de formation des CFA
 - La garantie de la mise en œuvre de l'ensemble des moyens (de droit commun et / ou spécifiques) nécessaires pour la bonne réalisation des parcours de formation des personnes handicapées accueillies sur le site de formation

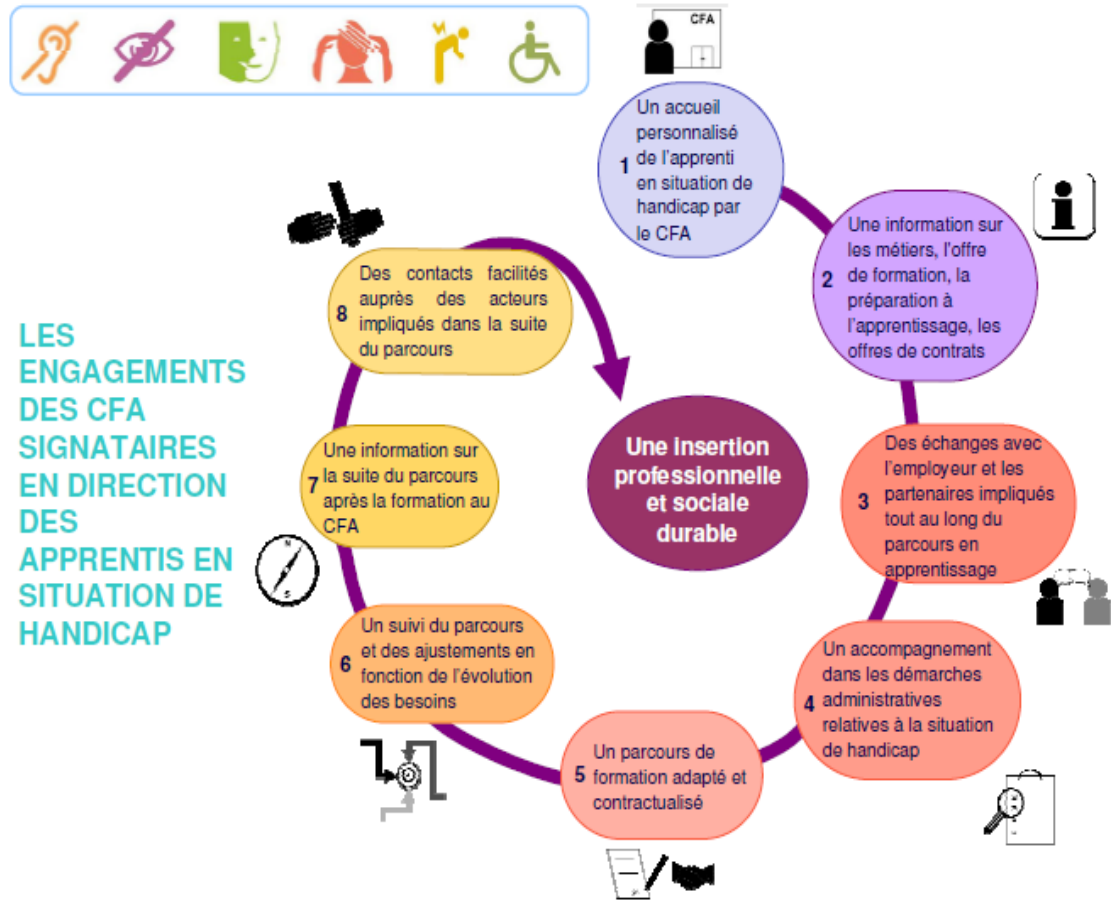
La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

➤ La charte d'accueil des apprentis en situation de handicap en CFA :

- **Objectifs:** sécuriser le parcours de l'apprenti-e en situation de handicap :
 - Affirmer les engagements des CFA des Pays de la Loire pour l'accueil des apprentis handicapés dans un objectif de réussite et d'insertion professionnelle et sociale
 - Créer du lien entre les acteurs
 - Réaffirmer la place majeure du Coordonnateur départemental et du CFA support, mais aussi celle du Référent handicap
 - Réaffirmer les principes de l'Individualisation des parcours
 - Contribuer à l'émergence d'une culture et d'un langage communs aux CFA de la Région sur les thèmes de l'accueil et de l'intégration des personnes handicapées.
 - En faire un instrument de communication interne au CFA et externe (familles, réseaux, entreprises...)

La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

➤ La charte d'accueil des apprentis en situation de handicap en CFA :



La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

➤ **La charte d'accueil des apprentis en situation de handicap en CFA :**

➤ **Les engagements des CFA :**

1. Intégrer la mission du référent handicap de chaque site dans le projet d'établissement
2. Communiquer sur la « démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap en milieu ordinaire de travail et de formation », les métiers, l'offre de formation, la préparation à l'apprentissage, les offres de contrats
3. Poursuivre ou créer des échanges entre l'équipe pédagogique, l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours d'apprentissage
4. Guider et accompagner l'apprenti, les familles et l'employeur, voire les partenaires, dans les démarches administratives relatives à la situation de handicap

La démarche d'accueil en milieu ordinaire de formation des apprentis en situation de handicap :

➤ La charte d'accueil des apprentis en situation de handicap en CFA :

➤ Les engagements des CFA (suite) :

5. Individualiser et contractualiser le parcours de l'apprenti en situation de handicap
6. Assurer un suivi du parcours (CFA, entreprise, services accompagnants) et l'adapter en fonction de l'évolution des besoins
7. Informer sur la suite du parcours et le maintien dans l'emploi
8. Assurer un suivi et faciliter les passerelles vers les partenaires liés à l'insertion professionnelle et la formation